

**DECLARATION(S) DE CANDIDATURE(S) POUR LE CONSEIL D'ÉCOLE
ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020**

Les listes de candidatures doivent être déposées au plus tard le vendredi 4 octobre à 12h au secrétariat du proviseur et doivent comporter les signatures de tous les candidats y figurant.

- ✚ Les listes comportent au plus un nombre de candidats égal au nombre des sièges à pourvoir.
- ✚ Elles doivent donc comporter **au plus 15 noms** de parents (dont au moins un par niveau) ayant au moins un enfant à l'école primaire
- ✚ Elles doivent être représentatives de tous les niveaux de l'école (maternelle et élémentaire)
- ✚ Elles peuvent ne pas être complètes, mais doivent comporter au moins 2 noms de candidatures.

Nous, soussignés, certifions sur l'honneur avoir pris connaissance des conditions requises pour être candidats et les remplir toutes.

Nom de la Liste :

Liste présentée par :

	NOM	PRENOM	CLASSE	EMARGEMENT
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				

